

Voici comment le *Pèlerin*, de Paris, apprécie cette visite :

« Guillaume a rendu hommage au Pape et s'en est repenti ; il a affecté d'effacer l'effet produit par sa démarche : 1o en portant au Quirinal, le soir même, un toast à Rome capitale ; 2o en se servant des voitures réservées à aller au Pape pour se faire conduire au Quirinal ; 3o en déposant lui-même une couronne au tombeau de Victor-Emmanuel, fondateur de l'Italie ; 4o en déposant une magnifique couronne à la porta Pia, en l'honneur des vainqueurs du Pape (ceci est un outrage prémédité) ; 5o en disant, en son adieu à M. Crispi, qu'il espérait bien lui serrer à nouveau la main, en cette Rome intangible, vraiment intangible ; 6o en remerciant, par télégraphe, à la frontière, de l'accueil reçu par Rome capitale ; 7o en donnant la décoration principale de l'*Aigle-Noir* à Crispi, et seulement une croix pectorale au cardinal Rampolla, ministre du Pape ; 8o Herbert de Bismarck, contrairement à tous les usages diplomatiques, en quittant l'audience du Pape, n'est pas allé chez le ministre du Pape.

« Huit gros-ses bêtises en peu de temps !

« Les catholiques allemands comprennent que l'heure de la lutte revient.

« Mais la majorité est dans leurs mains, s'ils continuent à former un parti catholique bien uni pour la défense de l'Eglise. »

Questions sur le chemin de la croix.

Q. Il faut méditer, est-il dit, sur la passion de Jésus-Christ pour gagner les indulgences du chemin de la croix, mais les personnes incapables de faire ces méditations ne pourront donc pas gagner ces indulgences ?

R. Sans doute que les personnes incapables de méditer peuvent aussi gagner les indulgences du chemin de la croix en récitant seulement les prières avec dévotion ; mais quelles sont les personnes incapables de méditer ? Qui peut se dire incapable de penser, de réfléchir, à moins d'être malade ?

Q. L'application de l'indulgence du chemin de la croix ou autres aux âmes du purgatoire, peut-elle être faite à toutes les âmes en général, ou s'il faut une détermination spéciale ?

R. D'après les plus graves théologiens, il en est de toutes les indulgences applicables aux morts, comme du privilège de l'autel privilégié ; il faut que ce privilège, cette indulgence soit appliquée à une seule âme du purgatoire. Il importe donc de déterminer l'âme à laquelle l'indulgence doit être appliquée, comme par exemple, pour tel ou tel défunt, ou encore pour l'âme qui en a le plus besoin, pour l'âme du purgatoire la plus abandonnée, celle qui est le plus proche de sa délivrance, telle âme qui aurait eu à souffrir de ma conduite durant sa vie, ma plus proche parente, etc. Cette application médiate et implicite suffit.

A continuer.

—o—

Courrier de l'utile.

Dans notre siècle de contrefaçons, de falsifications de tout genre, on court souvent le risque d'être dupé en achetant des bijoux, bagues, reliquaires, etc., pour de l'or, lorsque ce ne sont que des alliages ou des imitations. Or voici un bon moyen de reconnaître si l'objet que l'on vous offre est réellement en or.

On prend un cailloux de silex (pierre à fusil) et on frotte légèrement dessus l'objet à vérifier. Ce frottement laisse une trace métallique sur le caillou. On approche de cette empreinte une allumette enflammée. Si c'est de l'or, l'empreinte restera telle ; dans le cas contraire, elle noircira.

NÉCROLOGE

Le 29 octobre, décédé à Montréal, l'honorable juge Monck à l'âge de 75 ans. Montréal perd dans le juge Monck l'un de ses citoyens des plus honorables et la magistrature l'un de ses membres des plus marquants. Converti au catholicisme depuis plus de 20 ans, M. Monck fut un modèle de régularité à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Les funérailles ont eu lieu le 2 du courant à l'église Saint-Jacques, avec une grande pompe et une assistance des plus remarquables.

R. I. P.